

Vide-grenier SAINT-JULIEN-LES-VILLAS

organisé par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de TROYES

Dimanche 30 août 2026, derrière la mairie de Saint Julien Les Villas

Entrée par la rue de la Fable

ATTESTATION - INSCRIPTION

Particulier

Je soussigné(e)

Nom : Prénom :

Né(e) le : à : département :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : Email :

Titulaire de la pièce d'identité n° :

Délivrée le : par :

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- Etre un particulier non professionnel
- Ne vendre que des objets et usagés (Article L 320-2 du code de commerce)
- Ma non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (article R321-9 du code pénal)

Je réserve :

Nombre de mètres linéaires (minimum 3 mètres) : x 3€ = €

Fait à Le

Signature

**Coupon à retourner accompagné de la copie de votre pièce d'identité :
organisationpompiertroyes@gmail.com**

Règlement sur place par **chèque, espèces ou CB**

Amicale des Sapeurs-Pompiers de Troyes

27, chaussée du Vouldy – 10000 TROYES

Tél 06-24-89-54-68

REGLEMENT

- L'inscription est ouverte aux particuliers et aux professionnels. Une inscription n'est retenue que si elle est complète et accompagnée d'une photocopie de la **carte d'identité**, ainsi qu'une photocopie de l'**attestation professionnelle** pour les professionnels.
- La **vente de boisson et la restauration** sont strictement réservées à l'association organisatrice
- Le tarif en vigueur est de **3€** le mètre linéaire pour les **particuliers** et **10€** pour les **professionnels**.
- Les places seront attribuées dans l'ordre d'arrivée des participants.
- L'installation s'effectuera entre **5h30 et 7h30**.
- Un café et un croissant offerts par inscription
- Pour des raisons de sécurité, **aucun véhicule** ne pourra circuler sur le site d'exposition de 8h à 18h.
- Sauf accord préalable, les emplacements non occupés à 7h30 seront déclarés vacants et ré-attribués.
- Le bénéficiaire s'engage à débarrasser et **nettoyer** correctement l'espace occupé
- En cas de désistement dans la dernière semaine ou d'absence non justifiée, l'organisation garde les sommes versées.
- L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration de matériel ou de véhicule

Merci de vous présenter au vide-grenier avec votre pièce d'identité.